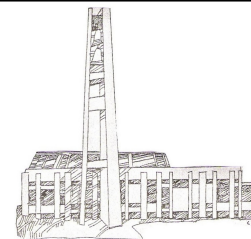




Région luthérienne de Paris

Paroisse luthérienne Saint-Marc de Massy



<p>Presbytère 6, Allée du Japon 91300 Massy Tél : 01 69 20 31 06 Adresse électronique : EELF.StMarc.conseil@gmail.com</p>	<p>Église Luthérienne Saint-Marc A l'angle Place Antoine de St-Exupéry/ rue des Anglais – Massy (en contrebas de l'opéra) www.saintmarcdemassy.org</p>
<p>Service divin Les dimanches et jours de fêtes à 10h30</p>	<p>École du dimanche Le dimanche pendant le service divin</p>

FEUILLE D'INFORMATIONS PAROISSIALES

FIP n° 1278 – 40^{ème} année – du 12 juin au 2 juillet 2017

Lectures bibliques :

- 11 juin 2017 (dimanche de la Trinité) : Exode 34, 4-9 ; 2 Corinthiens 13, 11-13 ; Jean 3, 16-18
18 juin 2017 (1er dimanche du temps de l'Église) : Deutéronome 11, 18-21.26-28 ; Romains 3, 21-28 ;
Matthieu 7, 21-29
25 juin 2017 (12e dimanche ordinaire ou 4e dimanche de l'Église) : Jérémie 20, 7-13 ; Romains 5, 12-15 ;
Matthieu 10, 26-33
2 juillet 2017 (13e dimanche ordinaire ou 5e dimanche de l'Église) : 2 Rois 4, 8-16 ; Romains 6, 3-11 ;
Matthieu 10, 37-42

Vie de notre paroisse

jeudi 15 juin	<i>Culte de maison</i> à 14h00 chez M. Combecau.
jeudi 22 juin	<i>Étude biblique</i> à 14h15 au temple de Palaiseau.
	<i>Méditation chrétienne</i> à 19h00 à Saint-Marc.
samedi 24 juin	<i>Réunion des catéchètes de l'Inspection</i> à 12h20 à l'église de Bourg-la-Reine.
dimanche 25 juin	<i>Repas paroissial</i> chez les Aggerbeck.

Journée du 25 juin

- Lors du culte nos amis de l'école des Cèdres qui ont fréquenté notre Église pendant un an seront bénis pour leur mission en Afrique. Un grand merci à eux pour leur amitié. Puisse le Seigneur les accompagner là où ils vont annoncer l'Évangile !
- Notre repas paroissial se déroulera chez nos amis Martine et Lon Aggerbeck, 4 sentier des Trois Ormes, Athis-Mons. Une feuille permet de dire qui vient (pour la logistique), qui a besoin d'un transport en voiture et qui a de la place (nombre) dans sa voiture. Les Aggerbeck offriront des glaces pour le dessert, café et thé.

Culte méditatif

Dimanche 2 juillet.

Église de Témoins

En 2017-2018, notre paroisse s'engagera dans la démarche "Église de Témoins", proposée par l'Église unie pour aider les paroisses qui le souhaitent à s'engager dans une réflexion sur les activités nouvelles qui pourraient les porter à mieux témoigner de l'Évangile dans leur environnement à l'avenir. C'est une opportunité pour renforcer la paroisse et lui permettre de définir ses orientations pour le moyen, voire le long terme. La démarche proposée, accompagnée par le pasteur et par un intervenant extérieur désigné par la coordination nationale "évangélisation et formation" de l'Église unie, est structurée en six séances de deux heures dont le cadre est défini avec précision. Le contenu de chaque séance s'appuie sur un texte du livre des Actes des Apôtres, la prière et la libre prise de parole de chacun.

Si vous êtes volontaire pour définir les orientations qui dynamiseront Saint-Marc de Massy pour les années à venir, inscrivez-vous sur la liste à l'entrée de notre Église et réservez les dates dès maintenant ; l'effectif idéal est d'une quinzaine de personnes environ (10 à 20), et il faut vraiment faire le maximum pour assister aux six séances même si nous savons tous bien que des imprévus peuvent survenir.

Les dates retenues sont les dimanches suivants de 14h à 16h :

- | | |
|--------------------|----------------|
| - 15 octobre 2017 | - 11 mars 2018 |
| - 12 novembre 2017 | - 8 avril 2018 |
| - 14 janvier 2018 | - 13 mai 2018 |

Extrait de l'agenda du pasteur

- Vendredi 16 juin : participation à la réunion pastorale luthérienne à l'église des Billettes
- Du vendredi 16 au dimanche 18 juin : participation et interventions au colloque interreligieux au centre védantique de Gretz sur le thème de « Pourquoi avons-nous besoin de Dieu dans un monde de science et de technologie ? ».
- Mardi 20 juin : Participation à l'assemblée générale de la Mission Intérieure.
- Vendredi 23 juin :
 - + Rencontre avec Verena Gonin, présidente du Conseil presbytéral de Bourg-la-Reine (paroisse sans pasteur).
 - + Rencontre avec Jean-Paul Roussennac, Président du Conseil presbytéral de l'Église Saint Paul (paroisse sans pasteur).
- Samedi 24 juin : participation à l'église de Bourg-la-Reine à la réunion des catéchètes de l'Inspection.
- Mercredi 28 juin : participation à une réunion au centre tibétain Shambala avec des représentants bouddhistes et protestants dans le cadre de la Fédération Protestante de France.

L'Association d'entraide de Saint-Marc de Massy, AESMMA

La loi française de 1905, à la recherche d'un compromis mettant fin à des décennies de violentes oppositions au sujet des relations entre les religions et l'état, a créé le statut d'association culturelle, et de ce fait introduit un concept juridique de laïcité qui, bien que toujours remis en question, résiste au temps. Cependant, cette même loi a précisé que l'exercice du culte doit être l'activité exclusive des associations culturelles. Elle ne leur permet donc pas d'action caritative, bien que de nombreuses religions, notamment le christianisme, insistent sur l'aide à apporter à autrui, et en particulier aux personnes les plus fragiles.

Pour que notre communauté de Saint-Marc de Massy propose en toute légalité de telles activités, comme le repas du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), il est donc nécessaire de les faire porter par une autre association : tel est le rôle de l'AESMMA. Tous les paroissiens et amis de la paroisse peuvent demander à en être membres (pour une cotisation annuelle de 2 €) : n'hésitez pas à vous faire connaître !

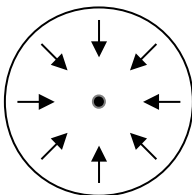
À noter déjà...

- La paroisse restera ouverte tout l'été, avec le culte célébré à 10h30.
- Repas du CASP pour 2017-2018 :
 - 15 octobre 2017 à Palaiseau,
 - 15 avril 2018 à Massy.

À méditer

Dans un monde marqué par la montée des fondamentalismes et des replis identitaire, méditons sur ce passage de Henri-Pierre Rinckel, orthodoxe et auteur d'un très bel ouvrage sur la prière du cœur. Il reprend librement une image symbolique de Dorothee de Gaza (père du désert du 6^{ème} siècle) :

« Plus les hommes se rapprochent de Dieu, plus ils s'approchent les uns des autres. En Dieu, toutes les voies même opposées au départ, se rejoignent. En Dieu nous sommes nous-mêmes. »



Adressez vos versements (offrande dominicale nominative ou non) à l'ordre d'ACEPU St Marc pour les chèques.

Pour vos offrandes en espèces à la paroisse (ACEPU), anonymes ou non, des enveloppes sont à votre disposition dans les recueils de chants. **Inscrivez-y votre nom pour un don nominatif (qui donne droit à un crédit d'impôt de 66% de votre don).**

Le trésorier recommande les virements mensuels : il suffit de signer à son agence bancaire un ordre de virement permanent ou de faire un virement ponctuel via internet. Demandez un RIB à la trésorière (Martine Aggerbeck).

Le produit des collectes en espèces directement dans la corbeille au cours du culte est affecté à la diaconie, gérée par l'Association d'Entraide Saint-Marc de Massy-Antony AESMMA.